ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

Régime de pension agréé collectif (RPAC) Demande de transfert de la valeur aux fins du droit de la famille Formulaire ON-D de l'Ontario relatif aux RPAC

Approuvé en vertu de la *Loi de 2015 sur les régimes de pension agréés collectifs* (L.O. 2015, chap. 9)

IMPORTANT

- La présente demande de transfert doit être remplie par le conjoint d'un participant à un RPAC pour que soit transférée la part du conjoint hors du compte du participant au RPAC. Le participant n'a à remplir aucune partie de cette demande.
- Envoyez votre demande de transfert dûment remplie à l'administrateur du RPAC. **N'envoyez pas cette demande à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) ni au Bureau du surintendant des institutions financières.**
- Veuillez lire le Guide de l'utilisateur de l'ARSF relatif aux RPAC avant de remplir la demande.
- Il est possible que vous vouliez demander un avis financier avant de remplir la demande.

Partie A - Renseignements sur le RPAC

Nom du régime de pension agréé collectif	Numéro d'enregistrement

Nom de l'employeur

Administrateur du RPAC

Adresse postale de l'administrateur du RPAC (numéro et nom de la rue)		Nº d'appart./de bureau
Ville	**Province**	**Code postal**

Partie B - Renseignements sur le conjoint du participant

Nom de famille	Prénom et initiales	Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Numéro d'assurance sociale

Adresse postale (numéro et nom de la rue)		Nº d'appart./étage
Ville	**Province**	**Code postal**

Nº de téléphone (principal)	Nº de téléphone (autre)	Nº de télécopieur

Réservé à l'administrateur du RPAC	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie C - Renseignements sur le participant

Nom de famille	Prénom et initiales	Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Numéro d'identification du participant au RPAC

Partie D - Renseignements sur le transfert

Une ordonnance judiciaire, une sentence d'arbitrage familial ou un contrat familial **ne peut pas accorder** à un conjoint de participant **le droit à un montant dépassant 50 % de la valeur aux fins du droit de la famille**. L'administrateur du RPAC ne peut pas transférer au conjoint un montant dépassant la part maximale autorisée par la loi.

Si votre part de la valeur aux fins du droit de la famille est exprimée sous forme de portion (c.-à-d. de pourcentage) de la valeur aux fins du droit de la famille dans le document de règlement entre les conjoints (ordonnance judiciaire, sentence d'arbitrage familial ou contrat familial), des intérêts seront ajoutés à la somme forfaitaire qui vous sera versée, et ce, depuis la date d'évaluation en droit de la famille jusqu'au début du mois où le transfert est effectué.

Si votre part de la valeur aux fins du droit de la famille est exprimée sous forme de montant spécifié (en dollars) dans le document de règlement entre les conjoints (ordonnance judiciaire, sentence d'arbitrage familial ou contrat familial), des intérêts ne seront ajoutés à cette somme forfaitaire depuis la date d'évaluation en droit de la famille jusqu'au début du mois où le transfert est effectué que si cela est expressément stipulé dans le document de règlement entre les conjoints.

Le document autorisant le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille est :

◯ une ordonnance judiciaire

◯ une sentence d'arbitrage familial

◯ un contrat familial (accord de séparation)

IMPORTANT

Le montant que vous inscrivez ci-dessous doit être égal à celui indiqué dans votre ordonnance judiciaire, sentence d'arbitrage familial ou contrat familial.

Dans le document précité (ordonnance judiciaire, sentence d'arbitrage familial ou contrat familial), ma part de la valeur aux fins du droit de la famille à transférer sous la forme d'une somme forfaitaire est exprimée

◯ comme le montant spécifié suivant (plus les intérêts applicables à ce montant en vertu du document de règlement entre les conjoints) _____ $

OU

◯ comme le montant spécifié suivant (sans intérêt) _____ $

OU

◯ comme le pourcentage suivant de la valeur aux fins du droit de la famille _____ %

Le document précité indique ma part de la valeur aux fins du droit de la famille à la page : _____

Le document précité indique la date d'évaluation en droit de la famille à la page : _____

Réservé à l'administrateur du RPAC	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie E - Option de transfert choisie

Consultez la **partie E** de la **Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille (Formulaire ON-C de l'Ontario relatif aux RPAC)** pour connaître les options qui s'offrent à vous. Vous trouverez des détails sur chacune des options suivantes à **l'annexe 2** de la **Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille**.

Je choisis de transférer ma part de la valeur aux fins du droit de la famille vers :

◯ un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé. Remplissez la **partie F** de la présente demande de transfert.

◯ un fonds de revenu viager fédéral. Remplissez la **partie F** de la présente demande de transfert.

◯ un fonds de revenu viager restreint (FRVR). Remplissez la partie F de la présente demande de transfert. [Remarque : Dans l'année civile où le titulaire du compte de retraite atteint l'âge de 55 ans et par la suite, jusqu'à 50 p. 100 des fonds transférés dans le FRVR peuvent être retirés dans les 60 jours suivant le transfert des fonds dans le FRVR en utilisant le formulaire de l'ARSF intitulé **Régime de pension agréé collectif (RPAC) – Attestation(s) liée(s) au retrait ou au transfert par le conjoint de fonds d'un compte immobilisé – Formulaire ON-2 de l'Ontario relatif aux RPAC.]**

◯ l'achat d'une prestation viagère immédiate. Remplissez la **partie F** de la présente demande de transfert.

◯ l'achat d'une prestation viagère différée. Remplissez la **partie F** de la présente demande de transfert.

◯ un RPAC. Remplissez la **partie G** de la présente demande de transfert. (Remarque : Cette option ne sera offerte que si l'administrateur du RPAC vers lequel le transfert est prévu est d'accord pour accepter le transfert.)

◯ un régime de retraite agréé. Remplissez la **partie G** de la présente demande de transfert. (Remarque : Cette option ne sera offerte que si l'administrateur du régime de retraite vers lequel le transfert est prévu est d'accord pour accepter le transfert.)

Partie F - Transfert vers une institution financière

Nom de l'institution financière (banque, compagnie d'assurance, etc.)

Adresse postale (numéro et nom de la rue)		Nº de bureau/étage
Ville	Province	Code postal

Nº de téléphone	Nº de télécopieur	Numéro de contrat ou de compte

Réservé à l'administrateur du RPAC	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie G - Transfert vers un RPAC ou un autre régime de retraite agréé

Nom de l'employeur

Nom de l'administrateur du RPAC ou du régime de retraite agréé vers lequel le transfert est prévu

Nom du RPAC ou du régime de retraite agréé vers lequel le transfert est prévu	Numéro d'enregistrement

Province ou administration dont relève l'enregistrement du RPAC ou du régime de retraite agréé (le cas échéant)

Adresse postale (numéro et nom de la rue) de l'administrateur du RPAC ou du régime de retraite agréé vers lequel le transfert est prévu	Nº de bureau/étage

Ville	Province	Code postal

Nº de téléphone	Nº de télécopieur

Partie H - Documents exigés

Les documents suivants DOIVENT être joints à la présente demande de transfert :

☐ Preuve de votre date de naissance (p. ex., une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, de l'acte de baptême ou du passeport)

Un des documents suivants DOIT être joint à la présente demande de transfert :

◯ Une copie certifiée conforme d'une ordonnance judiciaire rendue en vertu de la partie I (Biens familiaux) de la *Loi sur le droit de la famille* et qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille. J'atteste que l'ordonnance est définitive; à ma connaissance, elle n'est pas susceptible d'appel ou de révision par un tribunal.

◯ Une copie certifiée conforme d'une sentence d'arbitrage familial correspondant à la définition de la partie IV de la *Loi sur le droit de la famille* et qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille. J'atteste que la sentence est définitive; à ma connaissance, elle n'est pas susceptible d'appel ou de révision par un tribunal.

◯ Une copie certifiée conforme d'un contrat familial correspondant à la définition de la partie IV de la *Loi sur le droit de la famille* et qui prévoit le transfert de ma part de la valeur aux fins du droit de la famille.

D'autres documents pourraient être exigés :

☐ Document(s) indiqués par l'administrateur du RPAC dans la section « Étapes suivantes » de la **Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille (Formulaire ON-C de l'Ontario relatif aux RPAC)** :

Réservé à l'administrateur du RPAC	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie I - Confirmation et demande

Je confirme que, à ma connaissance, les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande de transfert sont exacts, et je demande à l'administrateur du RPAC d'effectuer le transfert que j'ai choisi à la **partie E** de cette demande. Je confirme également que l'option de transfert que j'ai retenue à la **partie E** de cette demande est ma décision définitive. Je comprends que je ne pourrai plus changer d'avis ni choisir une autre option une fois que l'administrateur du RPAC aura transféré ma part de la valeur aux fins du droit de la famille conformément à l'option que j'ai retenue.

Nom du conjoint du participant (en lettres moulées)	Signature du conjoint du participant	Date (aaaa-mm-jj)

Réservé à l'administrateur du RPAC	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario